

# LE PROJET ÉVEIL



## Chères Laurentinoises, chers Laurentinois,

Elus le 15 mars 2020 et entrés en fonction le 26 mai 2020, nous nous étions engagés lors des élections municipales à analyser tous les projets votés sous le précédent mandat (voir le point n°7 de notre programme électoral).

### Pourquoi ?

**Parce que nous considérons qu'être élu, c'est reconnaître que nous ne détenons pas la science infuse. C'est savoir parfois se remettre en question, pour consulter, pour concerter, pour évaluer, et ainsi conserver ce qui fonctionne, corriger ce qui ne marche pas et ajuster tel ou tel projet s'il n'est plus adapté aux besoins de la population.**

C'est dans cet esprit que notre équipe a dans un premier temps limité l'urbanisation du centre-ville, en révisant complètement le programme de la ZAC du Centre-Bourg. En évitant la construction d'un hôtel, **en déplaçant la crèche prévue le long de l'avenue Jean Moulin polluée et bruyante, en étendant la future place du marché**, nous allons ainsi bientôt donner naissance à un lieu de vie beaucoup plus adapté à vos besoins et confortable pour chacun, habitants comme commerçants.

Dans le même esprit, notre municipalité a étudié les tenants et les aboutissants du programme de réhabilitation de l'école Vincent d'Indy engagé par la précédente équipe.

Dans l'intérêt des habitants, des personnels et des enfants, nous avons fait le choix de concevoir un tout autre projet, **ÉVEIL**.

À travers ce document, nous souhaitons vous le présenter en détail, afin que vous puissiez avoir connaissance de tous les éléments qui nous ont poussés à prendre cette décision.

**Patrick Fiorini**

Maire de Saint Laurent de Mure



# TOUT SAVOIR SUR LE PROJET ÉVEIL EN 6 QUESTIONS

## 1 / Que prévoyait le projet de la précédente municipalité ?

Lors de notre arrivée, nous avons découvert que le programme de réhabilitation de l'école Vincent d'Indy comprenait :

- Des travaux en présence des élèves sur site, pendant 24 mois ;
- Une trop faible évolution du bâtiment datant des années 1960 et un maintien de plusieurs contraintes comme sa faible isolation, une accessibilité limitée et **la présence d'amiante** ;
- Une absence d'extension des cours, préaux, espaces sportifs, parkings et même du restaurant scolaire, déjà trop petit ;
- Des accès aux cours par des escaliers, **non sécuritaire** ;
- Un coût enfin qui était trop élevé, puisqu'il ne concernait qu'un nombre de classes réduit. Or, nous devons tenir compte de l'augmentation à venir du nombre d'élèves sur la commune.

## 2 / Pourquoi avoir choisi un site proche de l'école maternelle le Bois Joli ?

Afin de mettre au point un projet visionnaire, vraiment adapté aux besoins actuels et à venir ainsi qu'au parcours de l'enfant dans un cadre calme et verdoyant, un changement de lieu d'implantation s'imposait.

Diverses localisations pouvaient être envisagées :

- Le stade José Roman, mais sa proximité avec l'avenue Jean Moulin le rend à la fois trop bruyant et pollué pour accueillir un établissement scolaire ;
- Les terrains agricoles du chemin de la Vareille, qui appartiennent à la ville, mais ces terrains sont non constructibles, ne possèdent pas un réseau adéquat et la gestion des trajets pour les élèves et leurs parents est complexe, puisqu'il faudrait mettre en place une traversée de l'avenue Jean Moulin aux heures de pointe ;
- Le Clos de la Foire, mais ce poumon vert est aussi un lieu d'accueil régulier des kermesses, fêtes, feux d'artifices ou encore des pratiques sportives scolaires.

Il nous est donc apparu que la **zone du skate park et des jeux pour enfants était appropriée** pour un tel projet. En effet, cette zone est déjà goudronnée et se trouve dans une zone constructible dans le PLU actuel. De plus, cet emplacement se trouve proche du centre-ville et est connu de tous.

## 3 / En dehors du site d'implantation, qu'est-ce qui fait que votre projet est différent ?

La différence majeure entre l'ancien programme et notre projet, c'est qu'il **anticipe la montée des effectifs d'élèves**. C'est donc un investissement de long terme, de la crèche à l'école élémentaire, qui tient compte des futurs besoins de notre population qui augmente (on prévoit une augmentation d'environ 1 000 personnes dans les 5 années à venir).

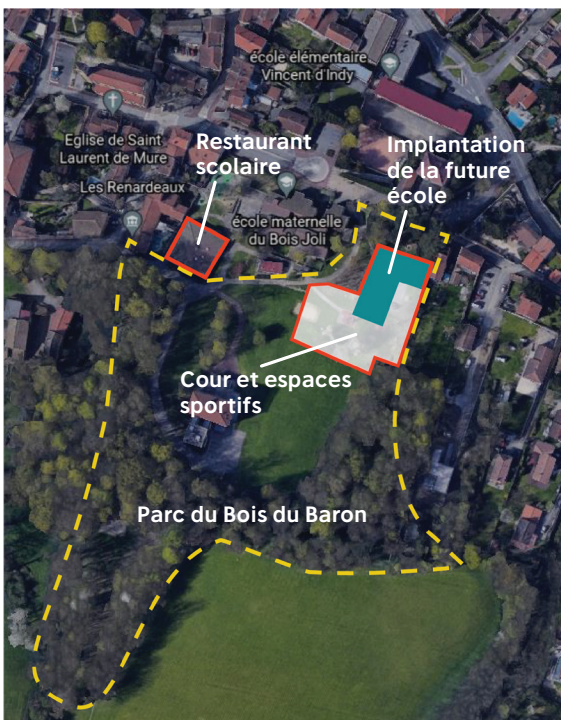
Plutôt qu'une simple réhabilitation, nous allons créer un bâtiment neuf, bien plus respectueux de notre environnement, regroupant l'école élémentaire, la restauration scolaire, une nouvelle crèche et des plateaux sportifs.

De fait, si le coût est plus élevé et s'établit à environ 6 millions d'euros hors taxes (construction du bâtiment de l'école élémentaire et du restaurant scolaire), **nous réalisons des économies**, puisque nous évitons des extensions de classes, de crèches ou de cantine à réaliser dans l'urgence à court terme.

L'annulation de la construction de la crèche dans la ZAC du Centre-Bourg nous a d'ailleurs permis de les réinjecter dans le projet ÉVEIL, soit 1,5 million d'euros.

De plus, la commune peut également solliciter des subventions auprès de financeurs publics (Département du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes, État...). **Nous pourrions espérer 30% de subventions du montant global de l'investissement.**

## 4 / Et au-delà du projet et de son aspect financier, que faites-vous du Bois du Baron ?



**Le Bois du Baron ? Pas d'inquiétude, nous n'y toucherons pas !**

Notre projet sera ainsi **réalisé en bas du site**, à l'emplacement actuel du skate park et des jeux pour enfants (voir schéma ci-contre). Cet espace est donc déjà occupé. Les équipements seront déplacés et conçus de façon plus éco-responsables pour limiter leur emprise au sol et leur impact.

**Les arbres ? Le souhait est qu'aucune coupe d'arbres ne soit réalisée dans le cadre du chantier**, sauf pour des raisons sanitaires.

Dans tous les cas, et comme sur l'ensemble de la commune, tout arbre retiré sera compensé par une nouvelle plantation sur site.

## 5 / Avez-vous fait de la concertation ?

Dans le droit fil de nos engagements de campagne, la municipalité a tenu à lancer un **travail inédit de concertation autour de cette opération**, pour traiter tous les aspects entourant ce projet et le **co-construire** : intégration paysagère et impact environnemental, stationnement et circulation, nuisances sonores, devenir du bâtiment actuel, du skate park ou la mutualisation du plateau sportif, contraintes liées à chaque espace, gestion du confort thermique, intégration des locaux périscolaires et même le coût des travaux.

**Malgré la crise sanitaire**, ce sont près d'une quinzaine de réunions qui ont été organisées et ont associé différents acteurs dont l'assistant à maîtrise d'ouvrage, tous les élus, les personnels de la ville et de l'Education Nationale, des parents d'élèves, des habitants et des riverains.

**Ce sont près d'une centaine de personnes représentatives de la population et des usagers qui ont été invitées à donner leur avis sur ce projet.**

Un tel travail de concertation n'avait jamais été conduit auparavant sur notre commune, même pour des projets beaucoup plus lourds de conséquences pour notre ville comme la ZAC du Centre-Bourg.

**Ces avis ont été intégrés au programme de l'opération**, servant de base aux candidats architectes et entreprises de construction dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée.

## **6 / Concrètement, qu'apporte ce nouveau projet ?**

Ce projet, revu et corrigé, **anticipe l'évolution démographique** de notre ville, la montée des effectifs dans nos écoles et donc les besoins grandissants en garde d'enfants.

Il **réduit aussi les coûts sur le long terme** pour les Laurentinois **et la pression fiscale**, puisque l'agrandissement du restaurant scolaire est devenu nécessaire à court terme.

Il fait également, de la **préservation du site du Bois du Baron**, son fer de lance, avec une construction limitée à l'emplacement actuel du skate park et des jeux pour enfants, la **conservation de tous les arbres** le long de la rue de l'église, de ceux conduisant vers l'école actuelle, ainsi que de tous les espaces végétaux classés.

Il protège notre environnement, la commune entendant **privilégier une construction intégrant des matériaux biosourcés**, et répondant à des **objectifs de performances environnementales et énergétiques élevés**.

**À travers un nouveau projet plus qualitatif, doté de services plus nombreux, le projet ÉVEIL nous permet d'investir pour l'avenir et d'améliorer le quotidien de tous les futurs usagers de ces équipements, des plus petits aux plus grands.**